

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

**SOMMAIRE** : — ACTES OFFICIELS : Nominations d'inspecteurs d'écoles. — Nominations de commissaires d'écoles. — Érections de municipalités scolaires. — PÉDAGOGIE : Bonne nouvelle - Un nouveau membre au C. C. du Conseil de l'Instruction publique. — La volonté chez l'instituteur. — Lettre à un jeune instituteur : Dans quel sens et dans quelle mesure peut-on rendre l'Instruction attrayante. — Anciens instituteurs devenus célèbres. — Convention des instituteurs de la Puissance (suite). — Petit cours d'économie politique, 22<sup>ème</sup> leçon : Organisation des tribunaux (suite) : Cour de révision. — Cour du Banc de la reine. — Cour suprême. — L'Instruction pour les femmes. — Bibliographie : Catéchisme d'hygiène. — PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : La grand tante. — II, Dictées : Les épilémiés. — III, Dictées : La femme instruite. — Exercices de rédaction. — Sciences élémentaires. — Arithmétique : Problèmes. — Guerre à l'Anglicisme. — Petite histoire des États-Unis (suite). — DIVERS : Poésie : L'étoile du soir. — Littérature canadienne : Étienne Parent. — Petite revue. — Échos du recensement de 1891. — Préceptes de l'hygiène scolaire : Disposition de l'habitation scolaire. — L'Instruction publique en Turquie. — Pensées. — Annonces.

chaillons, dans le comté de Lotbinière, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant le comté d'Argenteuil, la partie est du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière " du Lièvre, " inclusivement, et les municipalités de Saint-Faustin et de Saint-Jovite, dans le comté de Terrebonne.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Joseph Zcél Dubeau, de la paroisse de Sainte-Famille, Ile d'Orléans, dans le comté de Montmorency, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant le comté de Kamouraska, moins Saint-Alexandre et Pohénegamook, et le comté de l'Islet.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Marie Joseph Curot, de la cité de Montréal, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant les comtés de Stanstead, Cochrane et les municipalités de Lambton, Saint-Evariste, Saint-Honoré, Saint-Sébastien, Sainte-Agnès, Saint-Samuel et les cantons de Dorset et de Marlbury, Risborough, dans le comté de Beauce.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Louis Hector Bellerose, de la paroisse de Sainte-Monique de Nicolet, dans le comté de Nicolet, inspecteur d'écoles pour le district d'inspection comprenant le comté d'Arthabaska, moins les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Albert, Sainte-Elizabeth, St-Ménard et Tingwick ; celles de Saint-Pierre les Becquets, Sainte-Sophie de Lévrard, Gentilly et Sainte-Marie de Brantford, dans le comté de Nicolet, et les municipalités de Leeds, Saint-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.

L. P. PELLETIER,  
Secrétaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOU

## ACTES OFFICIELS

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL

Nominations d'inspecteurs d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer M. Joseph Onésime Thibault, de la paroisse de Saint-Jean Des-

VERNEUR, en date du 30 novembre dernier (1892), de nommer MM. Délias Lessard et Xavier Paré, commissaires d'écoles pour la municipalité des "Craus," comté de Montmorency, en remplacement de MM. Charles Cauchon et Adolphe St. Gélais, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 28 octobre dernier (1892) de nommer MM. Henry Mills, Benjamin Joseph Descarries et Benjamin Leduc, syndics d'écoles pour la municipalité de la Côte Saint-Paul, comté d'Hochelega.

#### *Erections de municipalités scolaires*

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Eugène de Grantham, dans le comté de Drummond, les lots numéros 17, 18, 19, 20 et les deux tiers du lot numéro 21, des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rangs du canton de Grantham, et les ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Village de Saint-Eugène de Grantham."

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Roch, dans le comté de L'Assomption, les lots du cadastre de la paroisse de Saint-Roch, savoir : depuis et y compris le No. 616 au No. 646, inclusivement, et les annexer à la municipalité de Saint-Lin, dans le dit comté, pour les fins scolaires.

Et si les dits lots ne sont pas annexés à Saint-Lin, qu'ils soient érigés en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Lin No. 2."

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

### **Bonne nouvelle!**

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que *l'Enseignement primaire* commencera, le premier janvier prochain, la publication des portraits des évêques de Québec, depuis Mgr. de Laval jusqu'à son Eminence le Cardinal Taschereau, y compris Mgr. Bégin, le coadjuteur de l'archevêque de Québec.

*L'Enseignement primaire* illustré! Comme nos abonnés vont se réjouir de cette nouvelle. Leur attente ne sera pas trompée, car les gravures que nous donnerons seront dignes des personnages dont nous reproduirons une photographie fidèle.

Ceux qui désirent profiter de cette bonne aubaine voudront bien s'abonner à notre revue avant le 31 décembre 1892.—Les abonnés retardataires devront aussi payer le

montant de leurs arrérages avant cette date.

Nous prions les amis de *l'Enseignement primaire* de faire part de notre détermination à leurs connaissances.

L'abonnement spécial aux *Portraits des évêques de Québec* devra être adressé, par mandat-poste, à C. J. MAGNAN, 150, St.-Olivier, Québec. Montant de l'abonnement \$1.00.

### **Un nouveau membre au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique**

Le gouvernement provincial remplira bientôt la vacance créée au Conseil de l'Instruction publique par la résignation de M. le juge Bossé (1).

Nous n'avons pas voix au chapitre; néanmoins, qu'il nous soit permis de faire une suggestion. De tous les laïques qui forment partie du Conseil de l'Instruction publique, y en a-t-il un seul qui ait jamais enseigné, qui connaisse les besoins intimes de l'école primaire? Ce sont des juges et des avocats distingués, mais non des gens du métier.

Ne serait-il pas temps de faire entrer quelques membres du corps enseignant dans le bureau d'éducation? Pourquoi les deux associations d'instituteurs de Québec et de Montréal ne seraient-elles pas représentées dans le Conseil de l'Instruction publique?

On parle de réformes dans l'enseignement, et ce n'est pas sans raison; eh bien! avant d'entrer dans cette voie, que ne s'assure-t-on les services de personnes versées dans l'art si difficile d'enseigner.

C. J. M.

(1) Nous venons d'apprendre que l'honorable Thomas Chapais est nommé à la place du juge Bossé; étant donné que le temps n'est pas encore venu pour les membres du corps enseignant d'avoir un représentant dans le Conseil de l'Instruction publique, cette nomination est excellente.

### La volonté chez l'Instituteur

*“ Pour être le maître des enfants, il faut être son propre maître. ”*

J'aimerais entendre répéter par tous les membres du corps enseignant la célèbre phrase que Corneille met dans la bouche d'Auguste :

Je suis maître de moi, comme de l'univers.  
en la modifiant comme suit :

Je suis maître de moi, comme de ma classe.

Pensée profonde, bonne à méditer pour tous ceux qui débutent dans l'instruction, comme pour celui qui n'a pas assez de volonté pour imposer le silence à la bande d'enfants joyeux qui l'environne toute la journée.

L'homme est caractérisé par sa volonté : c'est ce qui le différencie des êtres vivants, c'est ce qui le place au-dessus des autres espèces animales, dont il se rapproche par tant d'autres côtés.

Une forte volonté n'indique pas toujours une intelligence élevée : mais la première, bien dirigée, peut, selon nous, remplacer la seconde quand elle fait défaut.

Considérons un instant l'instituteur et ses élèves. Que voyons-nous ? Un homme chargé d'âmes, responsable devant la société, la patrie, la famille et sa conscience de tout ce qu'il fera. Sa responsabilité est d'autant plus grande, que le caractère de l'enfant est essentiellement mobile, taquin quelquefois, méchant même, et lasse souvent les natures les mieux trempées pour cette lutte de chaque jour.

Dans une classe, pour que tout suive bien son cours normal, il faut une discipline, mais une discipline sage, mesurée, sauvegardant jusqu'à un certain point l'idée d'indépendance de l'enfant, et ne rappelant en rien celle du régiment. Pour cela, l'instituteur a bien en main les récompenses et les punitions, mais

ce sont là des moyens bien faibles contre certaines natures.

Quand l'enfant rencontre dans son maître une volonté froide, tenace, que rien n'ébranle, il réfléchit qu'il a devant lui quelque chose de supérieur à lui-même et il s'incline.

L'instituteur devra donc avoir de la volonté, de l'énergie, du caractère, mots différents expliquant une même fonction psychologique, et, de plus, il le montrera à ses élèves de différentes façons.

1<sup>o</sup> Dans son enseignement, il sera modéré, respectera les idées, les opinions que les enfants auront acquises au foyer domestique.

2<sup>o</sup> Dans la distribution des récompenses et des punitions, il montrera sa volonté en n'ayant de préférés ni pour les premières ni pour les secondes. Pour les punitions surtout, qu'il devra donner le moins possible et avec discernement, il veillera à ce qu'elles soient toutes faites.

3<sup>o</sup> Dans ses rapports journaliers avec l'enfance, il sera poli, doux, n'aura de paroles blessantes pour personne : avec les enfants difficiles à tenir, il devra être énergique, n'avoir qu'une parole, c'est-à-dire ne jamais se contredire.

4<sup>o</sup> Enfin, dans sa conduite extérieure, tout devra indiquer une volonté bien arrêtée. Ce ne sera pas l'homme vulgaire, le bon ouvrier même, qui ne dédaignent pas s'arrêter quelquefois le soir, après la journée, à faire une partie de cartes dans un café. Comment rappeler l'enfance aux sentiments du bien et du devoir, si une fois la porte de l'école franchie, l'instituteur ne suit pas son enseignement.

Les conséquences d'une pareille conduite se font sentir de suite. Les élèves, en présence d'une volonté ferme, bien arrêtée, qui suit mot à mot les principes qu'elle enseigne, qui ne transige pas avec eux, s'accoutument au devoir ; la discipline étant facile, les punitions sont presque inutiles et l'enseignement s'en ressent.

Et puis l'enfant, qui ne demande qu'à copier ceux qui lui paraissent supérieurs, prend l'habitude d'avoir de la volonté, de vouloir, lui aussi ; cette sorte d'activité, développée d'abord à l'état latent chez lui par l'exemple, ne demande qu'à se montrer, qu'à agir ; et le jour où il sera aux prises avec de réelles difficultés, il pourra *vouloir* à son tour.

(Loire-Inférieure.)

### Lettre à un jeune instituteur

Dans quel sens et dans quelle mesure peut-on rendre l'instruction attrayante ?

Mon cher ami,

Vous voilà tout nouvellement arrivé dans l'école de H., où vous venez d'être nommé instituteur. Vous êtes plein de zèle, et vous n'avez qu'un souci : faire de tous les enfants qui vous seront confiés, de bons et dociles élèves, appliqués, studieux et bien préparés à être plus tard d'excellents citoyens. Vous voulez leur inculquer un peu de cet amour du travail que je vous ai toujours connu ; et vite, vous voilà à l'œuvre afin de leur tailler de la besogne pour tous les jours de l'année.

Les programmes sont prêts, la petite bibliothèque scolaire est pleine du haut en bas de livres à reliure de toutes couleurs, les tables sont alignées, il ne manque plus que les élèves... Ah ! les voilà !

Vous les installez à leur place, chacun dans sa division, et bientôt je vois d'ici tous les yeux attentifs dirigés sur vous qui commencez une leçon. Mais quoi ! déjà l'un bâille !... En voici un qui taquine son voisin sous la table, un autre qui regarde les images de son histoire de France ; ceux-là, plus dociles, luttent contre l'envie qu'ils ont de ne pas vous écouter, et pendant ce temps vous, "le bon maître," comme vous appelaient jadis vos élèves d'un jour à l'école annexe lorsque vous étiez *normalien*, vous, intelli-

gent, causeur, agréable, instruit, vous vous laissez gagner par cette espèce de nostalgie qui plane sur toutes ces jeunes têtes, et je vois bien que la fin de votre leçon ne ressemble en rien au début.

Que lui a-t-il donc manqué à cette leçon pour être bonne et aimable ?

Je dis *aimable*, car il en est des choses, des paroles et du savoir lui-même, comme des personnes. Il est une science aimable qui attire à elle, une manière de dire qui captive, une façon de rendre ce que l'on sait ou ce que l'on sent telle, que ceux qui écoutent sont suspendus aux lèvres de celui qui parle et qu'ils ont toujours envie de leur crier : *encore !*

Donc, mon ami, votre leçon n'a pas été *aimable* et il faut que vous la rendiez aimable un autre fois.

Je sais pourtant que cette leçon avait été bien préparée, qu'hier au soir fort tard, j'aurais pu vous trouver étudiant sous le grand abat-jour vert de la petite lampe que je connais ; aussi ce n'était point la science qui manquait dans votre leçon, mais elle était maussade cette science-là, maussade comme un jour de pluie que l'on supporte avec peine et qu'on voit finir avec joie.—Avez-vous donc oublié ce que vous disait jadis votre professeur de pédagogie à l'École Normale, et ce qu'il savait si bien mettre en pratique, lui dont jamais un élève ne s'était dérobé à l'heure du cours ? Il vous disait, si j'ai bonne mémoire :

" Mes amis, avant tout, lorsque vous serez instituteurs, donnez de l'attrait au travail que vous imposez. Aujourd'hui, voyez-vous, on est revenu de cette vieille méthode qui avait introduit de l'ascétisme dans l'éducation comme il l'était dans la vie. On veut que le plaisir accompagne l'étude, de même que la nature l'a mis à côté de tout développement normal d'activité ; car le travail de l'école est, par lui-même, assez pénible pour

un jeune écolier sans le lui rendre plus rebutant encore par un appareil d'austère discipline tel que l'avait jadis organisé la scolastique.

(*Journal des Instituteurs de Paris.*)

(*A suivre.*)

### Anciens instituteurs devenus célèbres

(Traduit de l'anglais.)

Plusieurs citoyens éminents des Etats-Unis ont été instituteurs.

Quelques biographes affirment que Andrew Jackson enseigna dans une école de la campagne, durant un terme ou deux, avant d'entrer dans l'armée : mais cette assertion est mise en doute, car il n'y a pas de témoignages assez évidents pour donner à ce fait une preuve concluante.

Millard Fillmore, a dix-huit ans, enseignait aussi dans une école de la campagne et subéquemment, en poursuivant l'étude du droit, il fit la classe pendant quatre hivers consécutifs afin de se procurer les fonds nécessaires pour poursuivre ses études.

Franklin Pierce, fut aussi instituteur dans la deuxième ou troisième année de son cours collégial—non qu'il eût comme Fillmore besoin d'argent pour continuer ses études, puisque son père, Benjamin Pierce de Willsbrough, N. H., était un cultivateur à l'aise et bien disposé à fournir à son fils l'argent nécessaire pour ses dépenses au collège—mais le jeune Pierce se fit éducateur, en grande partie parce que le salaire offert, \$13 par mois, renflait d'autant sa bourse, détail qui n'était pas à dédaigner dans ces temps de frugalité.

Jas. A. Garfield a aussi été instituteur, et comme tout le monde le sait, il débuta dans une école de la campagne pendant l'hiver de 1849-50, après son premier terme au séminaire de Chester. Il fit la classe au

collège de Hiram, tout le temps que dura ses études et après avoir suivi un cours additionnel au collège William, il devint professeur de Hiram. L'année suivante, 1857, à l'âge de vingt-six ans, il fut élu président de ce même collège, position qu'il occupa jusqu'à ce qu'il entrât dans l'armée en 1861.

Chester A. Arthur gagna dans l'enseignement l'argent qu'il lui fallait pour faire ses études classiques, et après avoir obtenu ses degrés, il continua d'enseigner encore plusieurs années, tout en se livrant à l'étude du droit.

Grover Cleveland a aussi enseigné pendant quelque temps. A dix-sept ans il fut nommé clerc et assistant instituteur dans une institution d'aveugles, à New-York, où son frère, W. Cleveland, était professeur. Il occupa ce poste pendant plus de deux ans.

### Convention des instituteurs de la Puissance du Canada

TROISIÈME JOURNÉE

(*Suite*)

La seconde conférence : *The Study of Form in the Public Schools*, est donnée par M. S.-P. Robins, principal de l'école normale McGill.

L'étude de M. Robins s'applique surtout à l'enseignement de la géométrie, qui, selon le conférencier, doit être intuitif. Mettant en pratique ce qu'il conseille, il donne, à l'aide d'objets, de morceaux de papier découpés, de figures au tableau noir, une théorie assez complète des angles, des triangles et du cercle, et démontre des théorèmes que de jeunes enfants ne comprendraient que difficilement, si l'on traitait ces propositions d'une façon technique.

*Kindergarten Section.*—Réunion au Collegiate Institute, à 3 heures, sous la présidence de Mme Newcombe.

La première conférence : *The relationship of the Kindergarten to Art*, est donnée par Mlle Caroline Hart, inspectrice générale des

jardins de l'enfance dans la province d'Ontario.

Mlle Hart fait voir l'utilité de ces institutions. Elle parle du développement de la pensée chez l'enfant, grâce aux productions artistiques qu'on expose sous ses yeux. Tout objet met son intelligence en éveil : il interroge, il veut connaître la nature de tout ce qui s'offre à ses regards.

L'œuvre des jardins de l'enfance est, dans l'opinion de la conférencière, esthétique et utilitaire à la fois ; il faut la favoriser dans la mesure la plus large.

La seconde conférence : *The Social Aspect of the Kindergarten*, est faite par Mlle Susan Harriman, d'Halifax.

Le jardin de l'enfance, suivant Mlle Harriman, est l'un des plus grands facteurs de la civilisation. Les habitudes d'ordre, de travail et même de vertu que le petit enfant y contracte, se conservent le plus souvent, et il en ressent tous les jours l'influence bienfaisante.

Le même jour, à 8 heures du soir, la section *De la haute éducation* se réunit au High School, sous la présidence de l'hon. G.-W. Ross.

Le Rév. M. Grant, principal du Queen's College de Kingston, traite la question : *University extension in Canada*.

L'idéal de l'université, dit le conférencier, serait l'expression parfaite de la plus haute civilisation. Devant conduire la nation dans les aspirations les plus nobles et les plus élevées, il faut, que comme les nations, elles grandissent lentement. Il y a peu d'universités réellement grandes. Il serait absurde d'en chercher sur ce continent, quoique les États-Unis possèdent à eux seuls autant d'institutions portant ce nom que l'Europe.

Et ceci n'est pas surprenant. Le Canada n'est pas une nation ; il ne fait que commencer à vouloir prendre place au rang des nations, et il n'est pas encore décidé sur les moyens qu'il doit employer pour y arriver.

Cependant si sous le rapport des universités nous n'avons rien de bien digne d'attirer l'attention des étrangers dans notre passé, ce passé est honorable et autorise les plus grandes espérances pour l'avenir. Chaque province ayant plus de cinq cent mille âmes de population possède au moins une université ayant assez de ressources pour se maintenir honorablement.

La province de Québec, pour sa part, en a trois : Laval, McGill, Lennoxville, et la façon dont elles s'acquittent de leur mission est une preuve que nous n'en avons pas besoin d'autres. Les progrès récents de McGill font aussi voir que le Canada arrive vite à la maturité intellectuelle.

En passant M. Grant exprime l'opinion que ceux qui aspirent aux professions ne sauraient mieux faire que de suivre un cours universitaire complet.

Plus on se hâte, dit-il, moins on avance.

Nous n'avons pas de ces universités dont le rôle consiste uniquement à accorder des diplômes. Mais en cela, comme sous d'autres rapports, nous souffrons de la concurrence américaine.

Les universités ont le devoir de prendre en considération les besoins créés par les conditions de notre développement matériel. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'aucune somme d'argent ne peut payer l'âme d'un peuple. Il faut résister à l'envahissement du matérialisme.

Il appartient à la vieille province de Québec de montrer le chemin dans tout ce qui touche à l'éducation. La diversité d'origine de notre population est un obstacle formidable, mais il peut être surmonté. Tous les enfants devraient apprendre l'anglais et le français.

Une population ainsi instruite marcherait à la tête des nations de ce continent. Mais les Canadiens-Français doivent, plus que les autres, faire apprendre les deux langues à leurs enfants, parce que la langue des cinquante-neuf soixantièmes des habitants de ce continent est l'anglais.

C'est un crime d'envoyer un enfant pour lutter dans le monde sans lui avoir enseigné la langue de la presque totalité des habitants. Cet enfant est condamné d'avance à rester aux derniers rangs de la société. (1)

Le conférencier apprécie les Canadiens-Français pour leur industrie, leur économie, leur esprit artistique. Il croit qu'ils devraient se tourner vers le nord-ouest plutôt que vers la Nouvelle-Angleterre, où ils sont forcés de s'adonner à des travaux qui ruinent leur santé.

Les hommes qui ont défriché les terres ingrates des cantons de l'Est sont dignes d'être placés sur les plaines les plus fertiles du monde. *Quand un curé Labelle se lèvera-t-il pour les y conduire ? (Appl.)*

M. Grant termine en suggérant la réunion d'une conférence composée des différents surintendants provinciaux de l'instruction publique, des représentants des universités et des principaux savants du pays pour discuter les questions se rapportant à l'éducation.

(1) Les Anglais de la province de Québec pourrait peut-être apprendre un peu plus le français.

(à suivre.)

## Petit cours d'économie politique

### 22ième Leçon

#### ORGANISATION DES TRIBUNAUX — TRIBUNAUX RÉGULIERS

#### Attributions de chaque tribunal

(Suite)

7<sup>o</sup> COUR DE RÉVISION.—Elle se compose de trois juges de la Cour supérieure appelés de n'importe quel district par le juge en chef et siège à Québec et à Montréal.

Le rôle de la Cour de révision est de *reviser* en dernier ressort les jugements de la Cour supérieure, quand ils sont confirmés. Dans le cas contraire les décisions de ce tribunal sont susceptibles d'appel à la Cour du Banc de la Reine.

8<sup>o</sup> COUR DU BANC DE LA REINE.—C'est le plus haut tribunal de la province et tout à la fois une cour d'appel et une cour criminelle. Elle est formée de six juges dont l'un est le président (1). Les assises criminelles qui se tiennent deux fois par année à Québec et à Montréal sont présidées par un seul de ces juges; mais quand cette cour entend les causes en appel elle est présidée par cinq. Les séances de cette cour sont fixées par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Il y a appel des décisions de cette cour à la Cour Suprême ou au Conseil privé, en Angleterre.

9<sup>o</sup> COUR SUPRÊME.—Ce haut tribunal a été créé en 1875, par le Parlement fédéral, avec juridiction concurrente à celle du Conseil privé; toutefois la Cour suprême doit être considérée inférieure à ce dernier qui, en vertu des prérogatives royales inhérentes à la couronne, peut entendre, et a souvent

entendu, un appel des jugements de la Cour suprême. (1) Tant que le Canada restera colonie de l'Angleterre, il faudra bien considérer le Conseil privé comme notre plus haut tribunal d'appel.

Voici, d'après M. Lareau, l'éminent auteur de l'*Histoire du droit canadien*, la juridiction de cette cour.

“ La Cour suprême est une cour de droit commun et d'équité pour le Canada. Elle est composée d'un juge en chef et de cinq juges puisnés nommés par le gouverneur en conseil. Deux de ces juges sont du barreau de la province de Québec. Ils restent en charge durant bonne conduite, et ne peuvent être démis que par le gouverneur général sur adresse des deux chambres. Le siège de la Cour est à Ottawa. Le *quorum* est de cinq juges. Il y a trois sessions d'appel par année, mais la Cour peut ajourner ses sessions à l'époque fixée lors de l'ajournement.

“ La Cour Suprême exerce une juridiction d'appel au civil et au criminel dans tout le Canada. Cet appel porte sur tous jugements définitifs, lorsque l'objet du litige est au-dessus de deux mille piastres.

“ La Cour suprême a seule juridiction d'appel dans les causes d'élections contestées des membres de la Chambre des communes. Elle a juridiction d'appel sur toute décision des cours criminelles des provinces. Le gouverneur en conseil peut soumettre à la Cour suprême toutes questions sur lesquelles elle fera connaître son opinion. Elle examine tout *bill* privé ou pétition pour passation de *bill*

(1) Dans le cas des écoles séparées du Manitoba, la Cour suprême du Canada avait déclaré inconstitutionnel l'Acte abolissant ces écoles, mais le gouvernement du Manitoba en a appelé de cette décision au Conseil privé, en Angleterre, qui a récemment confirmé l'attitude injuste du cabinet fanatique de Winnipeg. Que reste-t-il à faire au gouvernement fédéral en cette circonstance?

—Faire respecter la constitution de 1867, qui garantit aux minorités de chaque province les écoles de leur choix.

(1) En d'autres termes, elle se compose d'un juge en chef et de cinq juges puisnés.

privé, qui lui est présenté en vertu des règles du Parlement, et elle fait son rapport."

L'acte de création de la Cour suprême contient aussi une clause relative à la juridiction de ce tribunal vis-à-vis le Parlement du Canada et les Législatures des provinces : " Lorsque la Législature d'une province formant partie du Canada aura passé un acte convenant et décrétant que la Cour suprême et la cour de l'échiquier, ou la Cour suprême seulement, selon le cas auront juridiction dans aucun des cas suivants, en matière civile, et quel que soit le montant du litige savoir : 1<sup>o</sup> les contestations entre la puissance du Canada et cette province ; 2<sup>o</sup> les contestations entre cette province et quelque autre province qui auront passé un acte semblable ; 3<sup>o</sup> les poursuites, actions ou procédures dans lesquelles les parties auront, par leur plaidoyer, soulevé la question de la validité d'un acte du Parlement du Canada, ou de la Législature de cette province, lorsque dans l'opinion d'un juge de la cour devant laquelle elle est pendante, cette question est essentielle, alors, dans les deux premiers cas, la procédure aura lieu dans la Cour de l'échiquier, et appel pourra en être interjeté à la Cour suprême, et dans les autres cas le juge qui aura décidé que cette question qui est essentielle ordonnera, s'il le juge à propos, que la cause soit portée devant la Cour suprême. "

C.-J. M.

(à suivre.)

### L'instruction pour les femmes

Une jeune fille doit recevoir une instruction sérieuse, solide, étendue, complète même, si sa condition le permet.

On ne doit rien négliger pour orner son esprit et développer son intelligence ; les âmes, comme la terre, quand on les enfriche,

ne produisent que des fruits sauvages. Les femmes ont, comme les hommes, une raison à conduire, une volonté à régler, des passions à combattre, une santé à conserver, des biens à gouverner, leur est-il plus facile qu'aux hommes de satisfaire à tous ces besoins sans rien apprendre ? Les devoirs que les femmes ont à remplir sont les fondements de toute la vie humaine ? Ne sont-ce pas les femmes en effet qui ruinent ou qui soutiennent les maisons ? qui règlent tout le détail des choses domestiques, et qui, par conséquent, décident de tout ce qui touche de plus près à tout le genre humain ? Qu'on se persuade bien d'ailleurs qu'un esprit cultivé est de tous le plus propre à comprendre ses devoirs.

C'est au nom de la famille tout entière qu'il faut réclamer pour les filles une forte et sérieuse éducation.

CL. JURANVILLE.

### BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception du *Catéchisme d'hygiène* du Dr. J. I. Desroches, TRADUIT EN ESPAGNOL par le Dr. Benito Avilés, de Madrid. C'est un honneur qui rejaillit sur le Canada français tout entier.

Nos félicitations.

### PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

LA GRAND'TANTE

*Grand'tante* est la tante à tout le monde, et depuis si longtemps que personne ne se souvient de l'avoir connue autrement. Les petits enfants l'aiment beaucoup ; ils s'émerveillent qu'on puisse être vieux comme cela, et qu'un jour grand'tante ait eu aussi une

maman qui la caressait. Pour eux, elle est du même âge que le soleil...

Ses mains sont maigres, sa *voix* faible, son *dos* courbé. Elle marche en s'appuyant sur une canne, la meilleure de ses trois jambes. Elle porte un chapeau de forme antique, mais *de sa façon* et luisant de propreté. Elle a de grandes *lunettes* rondes, et quand elle lit elle met son livre de l'autre côté du bougeoir. Voilà plus de soixante ans qu'elle est *la providence spéciale de la famille*.

PARKER.

## QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*Grand'tante.* La tante du papa ou de la maman. = "Les petits enfants s'émerveillent..." Ils sont très surpris, très étonnés qu'on puisse être... *Epeler* : autrement beaucoup, *voix, dos*... = *Lunettes.* Le maître fera toucher des *verres concaves*, des *verres convexes*, et en indiquera l'usage. Il dira pour quelle raison on se sert aussi de *verres colorés*. = Pourquoi *rondes* est-il au féminin pluriel ? = *Elle est la providence spéciale de la famille.* Elle veille à tout dans la famille, s'occupe de ses besoins, de son bonheur.

NOTA.—1<sup>o</sup> Dessiner une paire de lunettes. Trouver et écrire cinq adjectifs pouvant qualifier le mot *lunettes* : Ex. *lunettes bleues, blanches, vertes, solides*, etc.—Il faut bien aimer les vieilles personnes de sa famille. Pourquoi ?

## II

## DICTÉE

## LES ÉPIDÉMIES

Ce sont de grands et singuliers phénomènes. On voit parfois, lorsque les cités sont calmes et joyeuses, le sol s'ébranler tout à coup et les édifices s'écrouler sur la tête des habitants ; de même il *arrive* qu'une influence mortelle sort soudainement de profondeurs inconnues et couche d'un souffle infatigable les populations humaines comme les épis

dans leurs sillons. Les *causes* sont ignorées, les *effets* terribles, le développement immense. Rien n'épouvante plus les hommes ; rien ne jette de si vives alarmes dans le cœur des nations ; rien n'excite dans le *vulgaire* de plus noirs soupçons, il semble, *qu'ind* la mortalité a pris ce *courant* que les ravages n'auront plus de terme, et que l'incendie, une fois allumé, ne s'éteindra désormais que faute d'aliments.

LITTÉRÉ.

## QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*Epidémie* (gr, *épi*, sur ; *démos*, peuple), Maladie qui, dans une même localité frappe un grand nombre d'individus à la fois, mais dont la cause est accidentelle, passagère. La *grippe*, le *choléra*, la *coqueluche*, le *croup*, les *fièvres*, etc., prennent souvent la forme épidémique. D'autres maladies, dites *endémiques* semblent propres à certains pays, s'y développent constamment ; telle sont : la *peste*, en Egypte ; la *fièvre jaune*, aux Antilles ; le *choléra*, près du Gange, etc. = *Il arrive.* Quelle sorte de verbe ? Trouver d'autres verbes qui ne sont qu'*accidentellement impersonnels* (il y a, il convient, il résulte...) = Expliquer ce que c'est que la *cause* et l'*effet*. = *Le vulgaire.* Le commun des hommes.—Ordinairement *vulgaire* est adjectif. = *Quand.* Sa nature ? Trouver un exemple où l'on écrirait *quant*. = *Courant.* Nom. Employer ce mot comme participe présent (en *courant*, Louis est tombé) et comme *adjectif verbal* (le mois *courant*, l'eau *courante*...). Autres exemples de participe présents pouvant être à l'occasion adjectifs verbaux et noms (*vivant, calmant*).

NOTA.—1<sup>o</sup> Analyser logiquement la phrase : *Les causes sont ignorées*...—2<sup>o</sup> Signification de : *singulier phénomène, cité, édifice, immense, alarme, mortalité*... ?—3<sup>o</sup> Prendre comme sujet d'une courte rédaction : " *Le choléra de 1832.*

III  
DICTÉE

LA FEMME INSTRUITE

La femme instruite devient la compagne intelligente de son mari, *il est compris d'elle*. Elle vit de ses idées, elle s'élève avec lui au-dessus des affaires *prosaïques* du ménage, et souvent *elle le soutient dans les difficultés, dans les luttes dont est semée l'existence de l'homme*. Ses conseils sont *précieux*, et il aime à lui confier ses embarras, ses espérances et ses ennuis. De moitié dans la gouverne de la maison, la femme instruite tient la comptabilité, sait ce qu'on dépense et ce qu'on gagne, et par là se maintient dans une sage économie. Son mari l'apprécie et fait son éloge *à tout venant*. Mais où l'instruction de la mère apparaît utile et avantageuse, c'est dans l'éducation de ses enfants. *Tout petits*, elle sait les soigner dans leurs maladies; plus *grands*, elle commence à leur apprendre à lire et à raisonner sur toute chose; *écoliers*, elle les suit dans leurs études, les aide et les encourage. Une mère instruite est un trésor pour ses enfants.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*Femme*. La lettre *e* a ici le son de *a*. Il en est de même dans les mots *nenni, solennel, indemniser, prudemment, ardemment, hennir... — enorgueillir, enivrer, ennoblir...* se prononcent *an-orgueillir, a n-ivrer...* en atténuant toutefois le son nasal *an*. = *Prosaïque*. Vulgaire, sans éclat, sans agrément, monotone. — *Étymologie*: *prose*, par opposition à *vers*. On sait en effet que la prose est plus unie, moins brillante, moins agréable souvent que les vers.

A quelle forme verbale doit-on rapporter "*il est compris d'elle*" ? Donner la définition du *verbe passif* ? Tourner par la *voie active* l'expression signalée précédemment (elle le

*comprend*.) Rendre "*elle le soutient*" par la *tournure passive* (il est soutenu par elle). = Les difficultés, les luttes dont *est semée* l'existence de l'homme. Le mot *semée* est pris ici dans quel sens ? L'employer au *sens propre*. = *Précieux*, qui est de grand *prix*. — De la même famille : *précieusement, préciosité, apprécier, appréciable, appréciation, ... déprécier, dépréciation, ... priser, prise, priseur* (commissaire). . . . . *mépriser, mépris, méprisable*. = *A tout venant*, au premier venu. — *Venant* est ici substantif; on réunit souvent dans ce cas à *allant* : les *allants* et les *venants*. = *Tout*, pourquoi est-il invariable ? Donner les principales règles relatives à son accord.

NOTA. — 1<sup>o</sup> Marquer d'un trait les compléments directs; — 2<sup>o</sup> Faire connaître le sens de *espérances, ennuis, comptabilité, économie, éloge, éducation, raisonner*; 3<sup>o</sup> Montrer qu'en tenant avec beaucoup de soin la comptabilité de la maison, la femme rend de très grands services à son mari et à ses enfants.

Exercices de rédaction

LETRE DU NOUVEL AN

SUJET. — Lettre à un oncle et à une tante, à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier.

Mon cher petit oncle et ma chère petite tante,

Je suis bien content que le premier de l'an soit arrivé, non pas pour avoir des étrennes, mais parce que je puis vous dire, de ma plus belle écriture, que je vous aime de tout mon cœur, comme un bon petit oncle et une bonne petite tante que vous êtes.

Mon oncle, je souhaite que tu récoltes beaucoup de blé, et que tu vendes cher, afin de gagner beaucoup d'argent.

Ma tante, je souhaite que tu n'aies plus de migraines jamais, jamais; et puis aussi que mon oncle fasse arranger ta salle à manger et achètes le fourneau que tu désires.

Je souhaite encore que votre neveu Jean-Charles devienne sage comme son cousin Jules et savant comme son oncle Edmond, pour que vous soyez contents de lui.

Après cela, je vous embrasse bien plus fort que d'habitude, ma tante sur les deux joues et mon oncle au front, pour que sa barbe ne me pique pas.

Votre neveu qui vous aime.

JEAN-CHARLES.

### Sciences élémentaires

#### DE LA FABRICATION DE QUELQUES PRODUITS

La chaux s'obtient en décomposant, par la chaleur, le carbonate de chaux dans des fours spéciaux.

Le chlore se prépare par l'action à chaud du bioxyde de manganèse sur l'acide chlorhydrique ou sur un mélange de sel marin et d'acide sulfurique.

L'acide chlorhydrique s'obtient par la décomposition du sel marin au moyen de l'acide sulfurique, à chaud.

Le chlorure de chaux et l'eau de javelle sont produits par l'action directe du chlore sur de la chaux ou sur une dissolution de potasse caustique ; l'eau de javelle se fabrique aussi souvent en traitant une lessive de carbonate de potasse par le chlorure de chaux.

Le carbonate de potasse est le résultat de l'incinération des plantes terrestres ; le carbonate de soude s'obtient de la même façon en brûlant des plantes marines.

Dans l'industrie, on fabrique encore ce dernier produit par le procédé Leblanc et par le procédé Schlosing. Le premier consiste à calciner un mélange de sulfate de soude, de charbon et de craie constamment agité ; le second, à chauffer du sel marin mélangé intimement à du bicarbonate d'ammoniaque ; on obtient ainsi du bicarbonate de soude qu'on transforme en carbonate par la calcination.

La fabrication des savons fait l'objet d'une grande industrie. Les corps gras, sous l'action des alcalis, soude et potasse, se décomposent en glycérine et en acides gras ; ceux-ci,

en se combinant aux alcalis, forment les savons.

Enfin, l'acide oxalique (vulgairement sel d'oseille) s'obtient généralement par l'action oxydante de l'acide azotique sur le sucre, la fécule ou l'amidon.

## ARITHMÉTIQUE

### PROBLÈMES

1° Un ouvrier a reçu \$40 pour 16 journées de travail. Quelle somme aurait-il reçue, s'il eût travaillé 24 jours de plus ?

*Solution :*

Pour 16 j. de travail un homme reçoit \$40  
 Pour 1 " " " 40 ÷ 16 ;  
 et pour 16 + 24 = 40 journées, cette homme touche :

$$\$2.50 \times 40 = \$100.$$

\$100.—Rép.

2° Quinze ouvriers feraient un certain travail en 10 jours. Combien faudrait-il occuper d'ouvriers pour faire le même travail en 5 jours ?

*Solution :*

Pour faire un travail en 10 j. il faut 15 ouvr.  
 Pour faire ce même tr. en 1 j. il faut 15 × 10,  
 et pour le faire en 5 jours il faut :

$$15 \times \frac{10}{5} = 30 \text{ ouvriers.}$$

30 ouvriers.—Rép.

3° Un ouvrier s'est chargé de faire les  $\frac{3}{4}$  d'un ouvrage ; il donne sa tâche à faire à deux ouvriers ; l'un lui fait les  $\frac{1}{5}$  de sa tâche et l'autre le reste : on demande ce que font ces deux ouvriers ?

*Solution :*

Le premier ouvrier fait les  $\frac{3}{4}$  de  $\frac{3}{4}$  ou :

$$\frac{3}{4} \times \frac{3}{4} = \frac{9}{16}.$$

Le second le reste ou  $\frac{2}{3}$  de  $\frac{3}{4}$ , c'est-à-dire

$$\frac{2}{3} \times \frac{3}{4} = \frac{6}{12}.$$

1er  $\frac{1}{2}$ , 2ème  $\frac{6}{12}$ .—Rép.

4° On refuse de prêter \$10,000 pour un an à 4½% ; trois mois après on les prête pour le reste de l'année à 5½%. A-t-on bien fait d'attendre ?

*Solution :*

Intérêt de \$10,000 placés à 4.5% :

$$\frac{4.5 \times 10,000 \times 0.009}{100} = \$450.$$

Intérêt de \$10,000 à 5.5% en 9 mois :

$$\frac{5.5 \times 10,000 \times 0.009 \times 9}{100 \times 12} = \$412.50.$$

On a perdu à attendre :

$$\$450 - \$412.50 = \$37.50.$$

On a perdu \$37.50.—Rép.

5° On verse chaque matin dans un bassin 30 pintes d'eau, et il se perd chaque jour par l'évaporation  $\frac{1}{10}$  du récipient. A la fin du troisième jour il reste dans le bassin 182.50p. Combien y en avait-il le premier jour avant l'addition des 30 pintes ?

*Solution :*

Chaque jour, il reste dans le récipient les  $\frac{9}{10}$  de ce qu'il y avait le matin. Si l'on ne compte pas l'eau ajoutée, celle qui était d'abord contenue dans le récipient se réduit, après un jour, à ses  $\frac{9}{10}$  ; après le second, au  $\frac{9}{10}$  des  $\frac{9}{10}$  ; après le troisième, au  $\frac{9}{10}$  des  $\frac{9}{10}$  des  $\frac{9}{10}$  ou aux  $\frac{729}{1000}$  de ce qu'il y avait d'abord.

De même, les 30 premières pintes d'eau se réduisent au bout de 3 jours à  $\frac{2916}{1000}$  ; les 30 secondes pintes à  $\frac{2916}{1000}$  et les 30 dernières à  $\frac{2916}{1000}$ . Ensemble, ces 90 pintes ajoutés se sont réduites à :

$$\frac{1}{10} \times (7.29 + 8.1 + 9) = 73.17p.$$

L'eau primitive s'est donc réduite :

$$182.52 - 73.17 = 109.35p.$$

et comme ce résidu est les  $\frac{729}{1000}$  de ce qu'il y avait d'abord, c'est que le bassin contenait primitivement :

$$\frac{109.35 \times 1000}{729} = 150 \text{ pintes. — Rép.}$$

## Guerre à l'anglicisme

Ne dites pas *filer* un rapport pour " produire " ;

*Est* surgi pour " a " surgi ;

*Déqualifié* pour " inéligible " ;

Instruments *devant être employés* pour " destinés à..... " ;

*Montrer* pour " démontrer " ;

*Soierie* pour " fabrique de soie " ;

*Cruauté* pour les animaux, au lieu " d'envers " ;

*Accommodations* pour " facilités " ;

*Voteurs* pour " votants. "

## Petite histoire des Etats-Unis

### CHAPITRE IV.

### NEW-YORK.

Un hardi marin, du nom de Adrien Block, se préparait à faire voile pour l'Angleterre, quand son bâtiment prit feu, et il mit pied à terre sur l'île de Manhattan, l'endroit où est aujourd'hui la grande ville de New-York. Ses hommes y construisirent un fort en bois, et là, ils passèrent l'hiver de 1614 ; mais, avant le printemps, ils construisirent un nouveau navire de 16 tonneaux appelé *The Unrust*. (Ce bâtiment a été le premier construit sur le continent américain). Cet établissement fut d'abord appelé " New Amsterdam " ; dix ans plus tard toute l'île de Manhattan fut achetée des Sauvages pour la somme de £24 sterling ; c'est aujourd'hui New-York (1).

(1). D'après les rapports officiels qui viennent d'être communiqués à la législature de l'Etat, la population totale de l'Etat de New-York est de 6,483,652 habitants, dont 720,605 étrangers. La ville de New-York compte à elle seule 1,801,739 habitants, dont 375,000 étrangers, et celle de Brooklyn, 930,633 habitants. Les quatre autres villes les plus peuplées de l'Etat sont ensuite : Buffalo, 278,795 habitants ; Rochester, 144,834 ; Albany, la capitale, 97,120, et Syracuse, 91,944.

## POÉSIE

## L'ÉTOILE DU SOIR

Pâle étoile du soir, messagère lointaine,  
 Dont le front sort brillant des voiles du couchant,  
 De ton palais d'azur, au sein du firmament,  
 Que regardes-tu dans la plaine ?  
 La tempête s'éloigne, et les vents sont calmés :  
 La forêt, qui frémit, pleure sur la bruyère.  
 Le phalène doré, dans sa course légère,  
 Traverse les prés embaumés.  
 Que cherches-tu sur la terre endormie ?  
 Mais déjà vers les monts je te vois t'abaisser ;  
 Tu fuis, en souriant, mélancolique amie,  
 Et ton tremblant aspect est près de s'effacer.  
 Etoile, qui descends sur la verte colline,  
 Triste larme d'argent du manteau de la Nuit,  
 Toi que regarde au loin le pâtre qui chemine,  
 Tandis que pas à pas son long troupeau le suit,  
 Etoile, où t'en vas-tu, dans cette nuit immense ?  
 Cherches-tu sur la rive un lit dans les roseaux ?  
 Où t'en vas-tu, si belle à l'heure du silence,  
 Tomber comme une perle au sein profond des eaux ?

MUSSET.

## Littérature canadienne

Vous voulez gouverner la société humaine : eh bien ! qu'est-ce que la société humaine ? une collection d'hommes, un homme collectif, qui présente toutes les passions, tous les appétits, tous les instincts bons ou mauvais, qu'on rencontre dans les individus qui le composent. Or, que fait l'homme individuel qui veut se bien conduire, se bien gouverner ? Accorde-t-il l'empire aux organes grossiers et imbeciles, ou bien au cerveau, organe de l'intelligence ? C'est donc aux intelligences supérieures dans les sociétés humaines qu'il faut donner et laisser incontesté le gouvernement des peuples. Contre ce principe, contre cette loi de la nature pèchent également et ceux qui veulent un pouvoir social par voie d'hérédité ou d'engendrement, et ceux qui proclament la souveraineté absolue des masses. Ni dans l'ordre moral et intellectuel, ni dans l'ordre politique, les masses, ou, comme l'on

dit, le peuple, n'a été fait pour prescrire ni commander ; la nature l'a destiné au contraire à écouter, croire et obéir.

On aura beau dire et beau faire, le peuple, dans l'acception restreinte du mot, est et sera toujours, dans la grande famille politique, ce que les enfants mineurs sont dans la famille domestique, un enfant qu'il faut aimer, protéger, mais gouverner, et cela dans son intérêt autant que dans celui de la société. Nous connaissons tous le sort des familles où les enfants gouvernent : il en sera de même des sociétés politiques où les masses gouverneront. La souveraineté des masses, c'est la souveraineté des instincts aveugles, instincts bons et généreux quelquefois, mais toujours irraisonnés, et n'ayant d'autre loi que celle de la force brutale ; et cette souveraineté ne peut régner ailleurs que dans le chaos, comme elle régnait sur l'abîme avant que l'esprit de Dieu y eût pénétré, et en eût fait sortir notre monde.

ETIENNE PARENT. (1)

## PETITE REVUE

Il y avait, en 1889, dans les 17 collèges classiques de la Province, 4,590 élèves. Il en sort environ un millier tous les ans.

Combien de ceux-ci ont été admis au sacerdoce et aux professions ?

Au sacerdoce, environ.....	74
Au barreau, — .....	50
Au notariat, — .....	20
A la médecine, — .....	70
Total.....	215

Où sont allés les 700 ou 800 autres ? Dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, le journalisme, l'enseignement.

La position de nos compatriotes du Manitoba est inattaquable. Voici ce que dit la clause 3 de la loi organique de 1867 : " Dans

(1) Naquit à Beauport en 1801. Ancien rédacteur du *Canadien*. Publiciste distingué, patriote sincère.

toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subseqüemment établi par la législature de la Province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale, affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation."

### Echos du recensement de 1891

#### DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES

L'augmentation totale de la population du Canada durant la dernière décade est de 507,869.

Voici quelle est l'augmentation des différentes dénominations religieuses :

Catholiques Romains.....	198,489
Méthodistes.....	104,488
Presbytériens.....	79,034
Eglise d'Angleterre.....	66,692
Luthériens.....	17,629
Baptistes.....	7,224
Autres croyances.....	2,151

#### DISTRIBUTIONS PAR PROVINCES

Pour Ontario, l'augmentation a été de 190,993. Sous le rapport des dénominations religieuses, cette augmentation est répartie comme suit :

Méthodistes.....	62,439
Catholiques Romains.....	37,461
Presbytériens.....	35,397
Eglise d'Angleterre.....	18,471
Luthériens.....	7,128
Autres croyances.....	30,097

Dans la province de Québec, l'augmentation de la population a été de 129,508.

Quand aux dénominations religieuses, cette augmentation est répartie comme suit :

Catholiques Romains.....	121,251
Eglise d'Angleterre.....	6,118
Presbytériens.....	2,314
Méthodistes.....	517
Luthériens.....	381

L'augmentation est de 130,581 pour cinq dénominations religieuses.

Les autres dénominations, prises ensemble montrent une diminution de 1,073 telles que comparées avec 1881.

Pour la Nouvelle-Ecosse l'augmentation de de la population a été de 9,824.

Quant aux dénominations religieuses, cette augmentation est répartie comme suit :

Catholiques Romains.....	4,965
Eglise d'Angleterre.....	4,056
Méthodistes.....	3,384

Augmentation pour ces trois dénominations : 12,405.

Les autres, prises ensemble, ont diminué de 2,581. La diminution la plus marquante est celle des Presbytériens qui, pour la dernière décade, est de 3,536.

### Préceptes de l'hygiène scolaire

PAR LE DOCTEUR J. I. DESROCHES

(Suite)

#### DISPOSITIONS DE L'HABITATION SCOLAIRE

Il est de la plus haute importance de bien proportionner l'étendue de l'habitation scolaire à l'effectif de la population qu'elle doit loger ; de l'espacer d'au moins cinquante pieds des constructions voisines ; de lui accorder au plus deux étages surmontés de greniers ; de l'élever sur une cave en maçonnerie bien cimentée ayant quelques pieds au-dessus du niveau du sol ; d'installer les salles de classes, d'études, de jeux et d'exercices, au premier étage ; les dortoirs, l'infirmerie, les salles de bains et les bains de pieds, au second étage ; de disposer les escaliers conduisant aux étages de façon à recevoir la lumière venant du dehors. Ces escaliers seront larges, droits, et non en forme de vis ou d'escargot. Les volées de 13 à 16 marches seront séparées par un palier de

repos. La hauteur sous les plafonds ne sera pas inférieure à 12 pieds. Il n'y aura pas de corniches autour des murs. Le sol des locaux sera parqueté en bois dur bien joint ; toutefois on admet les bois de sapin et de pin dans les régions où le bois dur n'existe pas, mais à condition qu'ils soient employés par lames étroites et passés à l'huile de lin bouillante. Tous les locaux seront disposés de façon à recevoir un volume d'air proportionnel au nombre d'élèves, ainsi que les rayons solaires. Enfin le réfectoire, la cuisine et ses dépendances seront relégués dans un bâtiment spécial communiquant, par un couloir, à l'habitation scolaire.

### L'Instruction publique en Turquie

Voici l'état de l'instruction publique dans l'Empire Ottoman : Turquie d'Europe, 4,190 écoles ayant 286,300 élèves ; Turquie d'Asie, 14,970 écoles avec 451,530 élèves.

Ecoles du second degré dans tout l'Empire, 449 avec 20,446 élèves.

Ecoles supérieures, 35 avec 2,550 élèves.

Ecoles militaires du deuxième degré, 26 avec 6,745 élèves ; écoles militaires supérieure, 8 avec 1,599 élèves.

Deux écoles de médecine : l'une civile, l'autre militaire.—Deux écoles d'ingénieurs.—Une école de langues.—Une école de droit.—Une école de commerce.—Une école des beaux-arts.—Une école des mines et forêts.—Une école primaire, secondaire, et supérieure.—Une école normale d'institutrices.—Le lycée de Galata-Sérai.—L'école militaire de Pancaldi avec 500 élèves.—L'école navale de Halki.—Par les soins du sultan Hamid de nouvelles écoles primaires s'établissent avec une grande rapidité.

(L'Orient.)

### PENSEES

C'est en ne faisant rien que l'homme s'habitue à mal faire.

PUBLIUS SYRUS.

\* \* \*

Celui qui te flatte cherche à te duper.

CATON D'UTIQUE.

\* \* \*

La loi n'est pas faite pour l'homme de conscience et d'honneur.

RICHARDSON.

\* \* \*

Ce qui n'était qu'une erreur devient une faute si l'on y retombe une seconde fois.

PUBLIUS SYRUS.

### NOUVELLE

## ARITHMETIQUE ELEMENTAIRE

POUR LES

### ÉCOLES FRANÇAISES DE QUÉBEC

APPROUVÉE PAR LE BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

On reconnaît depuis longtemps le très grand mérite de **l'Arithmétique Élémentaire** de KIRKLAND et SCOTT, dont on se sert avec tant de succès dans les écoles anglaises de cette province. Bon nombre de professeurs français ont exprimé le désir de voir ce petit ouvrage en langue française, et c'est pour aller au devant de leurs vœux que l'on offre au public une traduction du livre de MM. Kirkland et Scott, faite très soigneusement sous la direction de M. U. E. ARCHAMBAULT, M.A., de Montréal. La nouvelle Arithmétique sera en vente chez tous les libraires de la province de Québec. Prix, **25 cents**.

À vendre en gros à Lévis, Imprimerie de **MERCIER & CIE.**, libraires-éditeurs.

# BERNARD, FILS & CIE

EDITEURS DE MUSIQUE

ASSORTIMENT VARIE DE PIANOS ET HARMONIUMS AMERICAINS ET CANADIENS, INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE TOUTES ESPECES

Seule agence à Québec de la machine à coudre, hors de concours, dite la DOMESTIC de New-York.

*Accords et réparations de PIANOS, HARMONIUMS, ORGUES d'églises etc., promptement exécutés d'après les règles de l'art, ainsi que réparations de Machines à coudre*

Nos. 135 & 137, rue St-Jean, H.-V., Québec.

## DAVID OUELLET

Membre de l'Association des Architectes de la province de Québec

ARCHITECTE, EVALUATEUR, EXPERT, ETC.

Bureau : 113, rue St-Jean; Atelier : 87, rue d'Aiguillon, Québec.

*Le seul tenant un atelier d'exécution dans l'art architectural et décoratif.*

Inventeur et manufacturier des nouvelles targettes à levier.

## LIVRES CLASSIQUES

— DE —

J. - B. CLOUTIER,

*Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :*

*Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Méthode de lecture rationnelle en dix tableaux.*